

Arrêté

OBJET : Etablissement de la liste d'aptitude d'accès au grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe au titre de la promotion interne suite à réussite à examen professionnel

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE LOIRE ;

VU les lois n° 83-634, 84-53 modifiées respectivement du 13 juillet 1983 et du 26 janvier 1984, notamment l'article 39 de cette dernière ;

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, et particulièrement les articles 8, 12, 27 et 28,

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Considérant les lignes directrices de gestion pour la promotion interne,

VU le tableau de classement,

CONSIDERANT que 9 quotas de recrutement sont satisfaits.

ARRETE

ARTICLE 1er : Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade de Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, les fonctionnaires désignés ci-après, avec effet au 01/07/2025 :

AVIGNANT Pascale	Commune de BRIVES CHARENSAC
CONVERS Séverine	SYNDICAT Mixte De Lavalette
JEANNOTTE Elodie	Commune de ST CHRISTOPHE SUR DOLAIZON
PETIT Marlène	Commune d'AUREC SUR LOIRE
SAVENIER Sonia	Commune du CHAMBON SUR LIGNON

ARTICLE 2 : La durée de validité de cette liste est fixée à deux ans. L'inscription est renouvelable une troisième fois puis une quatrième fois. L'intéressé doit faire connaître par écrit au Président du Centre de Gestion de la HAUTE-LOIRE, son intention d'être maintenu sur la liste pour une année supplémentaire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la HAUTE LOIRE et à la collectivité employeur des agents concernés.

ARTICLE 4 : Le Président informe que cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon – BP 129 – 63033 CLERMONT FERRAND Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la transmission en Préfecture.

Fait à Espaly St Marcel, le 20 juin 2025.

**Le Président,
Michel CHAPUIS**



AR Prefecture

043-284300027-20250617-202510-AR
Reçu le 17/06/2025